

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-DN52

présenté par

M. Jacobelli, M. Giletti, M. Berteloot, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Girard, M. Gonzalez,
Mme Lelouis, Mme Martinez, M. Rancoule et M. Taverne**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	1
TOTAUX	0	1
SOLDE	-1	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel. Le système de combat terrestre principal (MGCS) enchaîne les difficultés et les retards. La signature du High Level Common Operational Requirements Document (HLCORD) par les ministres de la défense français et allemands, sensé donner un second souffle au MGCS, n'efface en rien les divergences industrielles et de besoin capacitaire qui minent le programme. Par ailleurs, le lancement inattendu par l'Allemagne en septembre 2023 d'un programme de remplacement du Leopard 2, en coopération avec l'Italie, l'Espagne et la Suède remet profondément en question la fiabilité de Berlin. In fine, si le programme MGCS aboutit (ce qui est peu probable),

il conduirait au développement d'un système terrestre qui ne répond entièrement ni aux besoins français, ni aux besoins allemands. Il est donc urgent de lancer le développement d'un programme souverain.

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement d'un montant symbolique de 1 euro pour la sous-action n° 09.80 : "Opérer en milieu hostile - MGCS Système de combat terrestre principal" du programme n° 146 : "Equipement des forces".